

Je trouve effectivement logique de vouloir relier le centre historique de Bruz avec le quartier de Vert Buisson, cependant avez-vous réellement pensé aux points suivants avant d'élaborer ce projet ? :

- construire littéralement au pied de la gare engendrera une gêne sonore permanente : les immeubles auront beau être "conçus" en prenant en compte cette contrainte sonore, en les dressant à 2 mètres des rails, peut-on réellement s'attendre à un confort ? Je rappelle que le train génère de nombreux bruits, à la fois la vibration des rails, le bruit du train en lui-même lors de son passage auquel s'ajoute le magnifique sifflement alertant de son passage rapide en gare (sans s'arrêter). Il faut donc s'attendre à ce que les personnes qui envisagent de vivre ici ne pourront donc pas vivre dehors ou avec les fenêtres ouvertes.
- les futurs résidents seront-ils véritablement les utilisateurs du train ? : Vous envisagez ces constructions pour une accessibilité aux transports. Mais je rappelle que l'accessibilité réside avant tout dans la capacité à rejoindre les transports en commun. Il y a fort à parier que la plupart des acheteurs ou loueurs de ces nouveaux bâtiments n'utiliseront jamais le train et ne choisiront pas nécessairement ce lieu de résidence pour ce seul motif.
- absence totale d'évocation d'un parking : vous voulez promouvoir les transports en commun sauf que cela passe aussi par l'accessibilité des personnes ne résidant pas sur place. Actuellement le parking de la gare (80 places) est clairement largement insuffisant par rapport aux réels besoins, nous sommes actuellement obligés de déborder sur les parkings plutôt résidentiels. Demain, vous souhaitez construire une multitude de logements, qui pour la plupart d'entre eux récents ne prévoient qu'une seule place de parking par logement (et non 2), je précise et rappelle que nous sommes à Bruz et non en centre-ville d'une métropole et que malgré tous les efforts que peut faire une ville, tout ne peut pas se faire à pied !! De ce fait, les places de parkings le long des rues risquent d'être encore plus surchargées que cela n'est déjà. Comment comptez-vous donc accueillir les voyageurs des villes proches qui souhaitent bénéficier des services de la gare ? Aucune mention d'un parking n'est dans votre dossier d'enquête ni dans ses annexes, il est évoqué seulement dans le relevé des avis des services consultés mais de manière non claire : un "parking-relai" sans mention d'un nombre de places et à un autre endroit un "parking de 400 places" sans évoquer sa destination (résidentiel, commerce, transports en commun ?). Comment peut-on se passer d'une telle précision ? Quitte à orienter encore plus votre commune vers les transports en commun et notamment le train, prévoyez l'avenir en mettant en places des parkings à la hauteur de l'utilisation d'aujourd'hui mais surtout en anticipant les besoins à venir, qui nécessairement iront en augmentant !
- détruire des bâtiments historiques, patrimoniaux, esthétiques, qui ont du caractère en les remplaçant par des immeubles construits à la chaîne sans réelle valeur ajoutée me paraît insensé : Autant la destruction de quelques habitations identiques, fades, style maison d'ouvrier, telles que celles de la Rue Champion de Cice n'est pas véritablement dérangeant. En revanche, oser démolir une belle bâtisse emblématique telle que le restaurant situé avenue Jules Tricault me paraît véritablement honteux. D'autant plus qu'on ne peut pas dire que Bruz dispose de trop d'héritage à ce niveau puisque la ville ayant été totalement (ou presque) reconstruite après-guerre, on ne peut pas véritablement dire qu'elle déborde de charme et d'histoire donc détruire le si peu de trace de traditions est un vrai sacrilège.

Espérant que mes points d'alertes feront réfléchir au projet en un sens plus large et permettront de réajuster certains points d'une nette et réelle importance.

Ce n'est pas une fois les immeubles construits qu'il faudra réfléchir et regretter certains aspects, qui sont

loin d'être du détail, car il sera impossible de faire marche arrière par la suite.